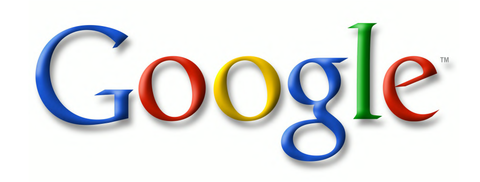


ATLAS HISTORIQUE

DE LA FRANCE

FAISANT CONNAÎTRE
TOUS LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ÉTENDUE DE SON TERRITOIRE
DEPUIS LA CONQUÊTE DES FRANCS JUSQU'À NOS JOURS

PAR M. A. DENAIX

LIEUTENANT-COLONEL D'ÉTAT-MAJOR, CHEF D'ADMINISTRATION AU DÉPÔT DE LA GUERRE
MEMBRE FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ADOPTÉ PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE

POUR LES ÉCOLES MILITAIRES ET LES ÉCOLES RÉGIMENTAIRES

ET AUTORISÉ

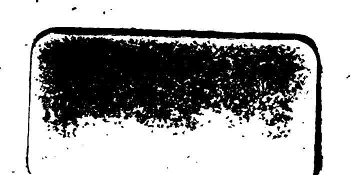
PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'ENSEIGNEMENT DANS LES LYCÉES ET LES ÉCOLES PRIMAIRES

PARIS
ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
4-5, RUE VOLTAIRE, 4-5

1860





ATLAS HISTORIQUE

DE LA FRANCE

ATLAS HISTORIQUE

DE LA FRANCE

FAISANT CONNAITRE TOUS LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ÉTENDUE
DE SON TERRITOIRE, DEPUIS LA CONQUÊTE DES FRANCS
JUSQU'A NOS JOURS

PAR M. A. DENAIX

LIEUTENANT-COLONEL D'ÉTAT-MAJOR, CHEF D'ADMINISTRATION AU DÉPOT DE LA GUERRE
MEMBRE FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ADOPTÉ PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE
POUR LES ÉCOLES MILITAIRES ET LES ÉCOLES RÉGIMENTAIRES

ET AUTORISÉ
PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'ENSEIGNEMENT DANS LES LYCÉES ET LES ÉCOLES PRIMAIRES





PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE
RUE DE RICHELIEU, 92

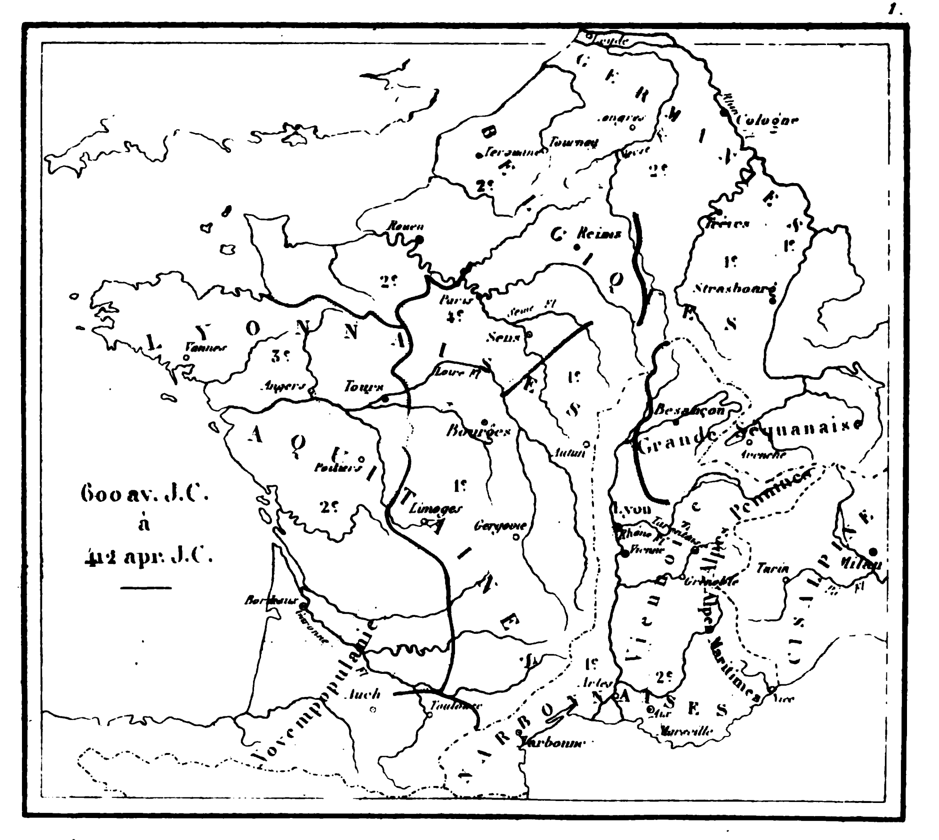
1856

Imp. Kaeppelin Q. Voltaire 17.

L'ancienne Gaule avait pour limites naturelles l'Ocean, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin : on l'appelait ***Transalpine***, pour la distinguer de la ***Gaule Cisalpine***, qui comprenait la vallée du Pô et avait été peuplée par des tribus sorties de la Gaule proprement dite. Celle-ci renfermait les peuples suivants :

Gaulois proprement dits, Celtes ou Galls, premiers habitants, refoulés dans le sud par les ***Belges***, Kimris ou Gallo-Kimris, qui venaient de l'Europe orientale vers l'an 600 avant J.-C. Les principales tribus galliques étaient les ***Allobroges*** près Vienne : les ***Arvernes*** (Auvergne), les ***Edues*** (Bourgogne), les ***Séquanes*** (Besançon), les ***Helvètes*** (Suisse). Chez les Belges et les Gallo-Kimris, on remarquait les ***Morins*** (Flandre), les ***Nerviens*** (Hainaut), les ***Parisiens*** (Lutèce) ou Paris, les ***Senons*** (Sens), les ***Carnutes*** (Chartres), les ***Armoricains*** (Bretagne), les ***Pictons*** (Poitou), etc. Les ***Aquitains*** sur l'Adour et les ***Ligures*** au pied des Alpes étaient de race espagnole : les bords du Rhin étaient habités par des ***Germains***, comme les ***Ubiens*** (Cologne), les ***Tongriens*** (Tongres), les ***Bataves*** (Leyde). Les ***Grecs*** avaient fondé au sud des colonies florissantes : Marseille, Antibes, etc. Les ***Romains*** envahirent les Gaules en 124 avant Jésus-Christ et conquirent d'abord le sud : Jules César (58 à 50) soumit le reste. Le pays fut partagé en 17 provinces, capitale ***Lyon***. En 406 de notre ère, les barbares l'envahirent. Les ***Visigoths*** s'établirent en Aquitaine (412) les ***Burgundes*** ou Bourguignons sur le Rhône vers 438, et les ***Francs*** sur la Meuse.

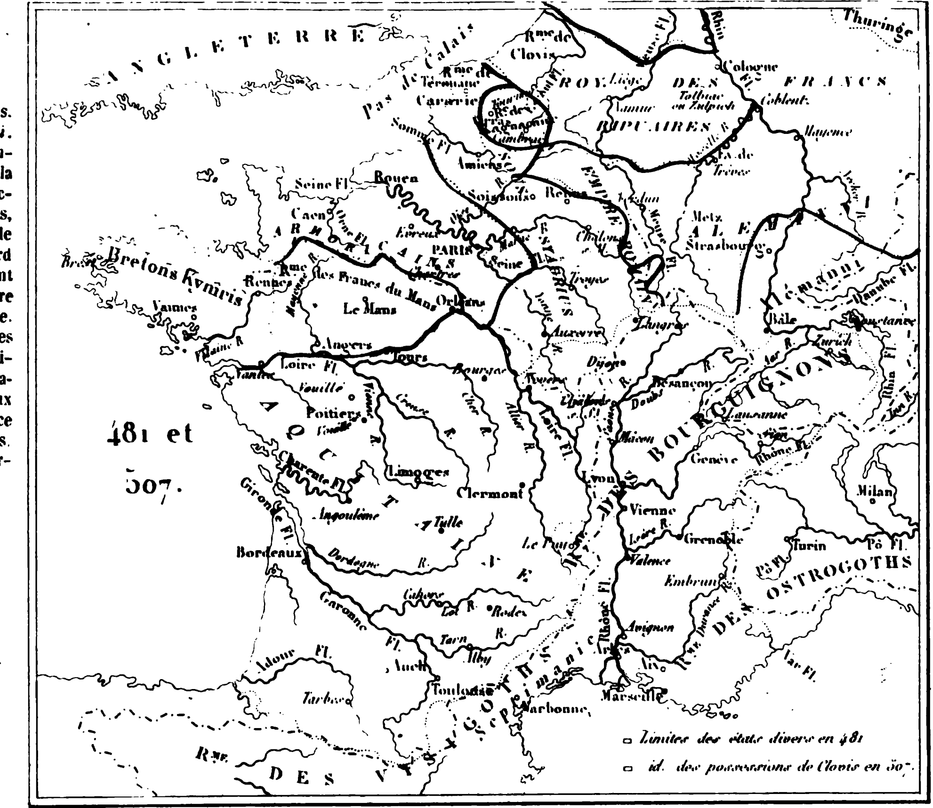
1.



CONQUÊTES DES FRANCS SOUS CLOVIS.

Évènements antérieurs. Clodion, chef des Francs, passe le Rhin, vers 430; il s'empare de ***Tournai***, Cambrai, Amiens et jette les fondements de la nouvelle France. Clovis, fils de Childéric, met fin à la domination des Romains dans ce pays, par la victoire qu'il remporte en 486 à Soissons, sur Syagrius, dernier général romain, qu'il fit mourir à la suite de cette victoire. Les Alémanni prétendant plus tard s'établir en deçà du Rhin, il les défait complétement en 496, à la fameuse bataille de Tolbiac, s'empare de leurs États et embrasse alors le christianisme.

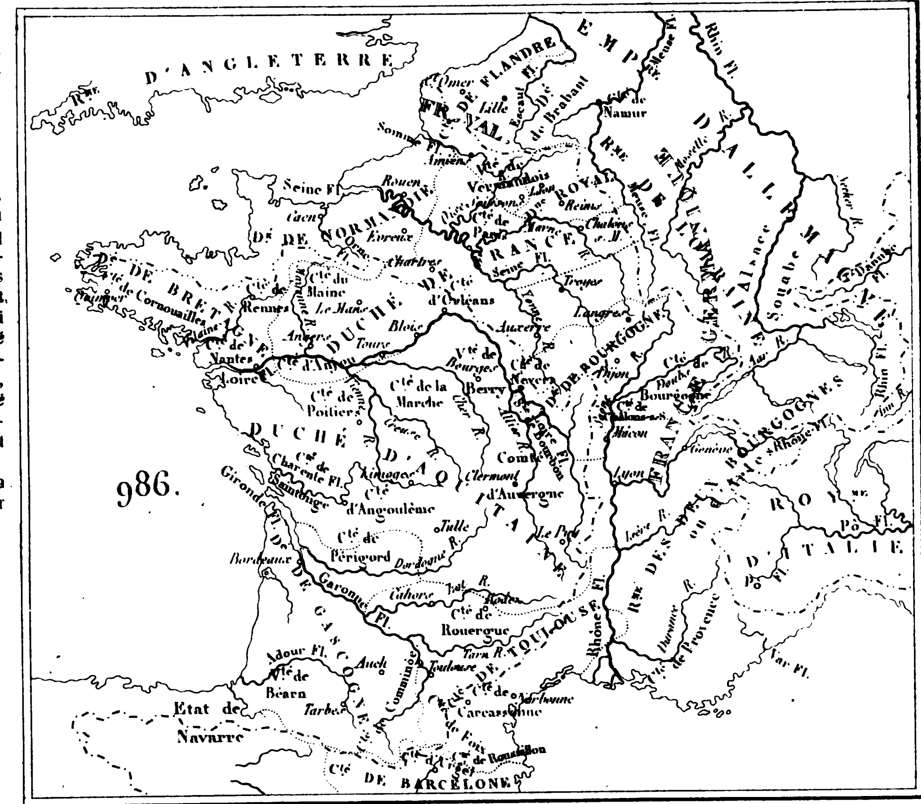
Fort de sa nouvelle croyance, et soutenu par les évèques orthodoxes, il attaque, en 507, les Visigoths, sectaires d'Arius, défait et tue leur Roi Alaric II, dans les plaines de ***Vouglé*** ou Vouillé, aux environs de Poitiers, et les dépouille de tout ce qu'ils occupaient entre la Loire et les Pyrénées. L'Aquitaine devient ainsi en grande partie le partage de la nation des Francs.



LE ROYAUME DES FRANCS A LA FIN DE LA SECONDE RACE, PARTAGÉ EN DOMAINE ROYAL ET EN SIX GRANDS FIEFS RELEVANT IMMÉDIATEMENT DE LA COURONNE.

Par suite de l'établissement du système féodal, sous Charles le Chauve, le domaine particulier du Roi ne consiste plus alors que dans quatre ou cinq villes et dans leurs territoires. Les principales seigneuries sont ensuite : ***le Duché de France***, compris entre la Meuse, la Seine et la Loire, qui embrassait les Comtés de Paris, d'Anjou, d'Orléans, *etc.* ; celui ***de Normandie***, duquel relevait la Bretagne ; ***le Comté de Flandre***, situé entre la Mer, la Somme et l'Escaut ; ***les deux duchés d'Aquitaine et de Gascogne***, compris entre la Loire et les Pyrénées ; ***le Comté de Toulouse***, et ***le Duché de Bourgogne***, qui s'étendait entre le Rhône, la Méditerranée, la Garonne et l'Aquitaine.

Louis V (le Fainéant) loin de pouvoir balancer la puissance des grands avait à peine de quoi fournir faiblement à l'entretien de sa cour (986).

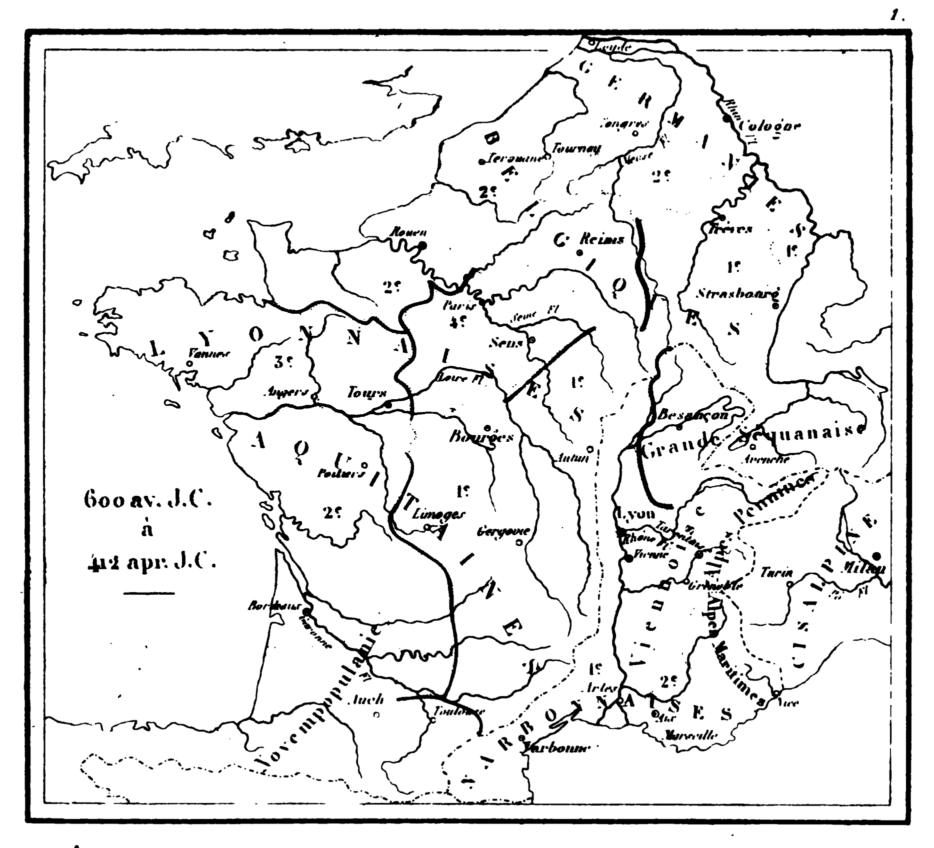


SIXIÈME PARTAGE DU ROYAUME DES FRANCS.

Charles Martel partage entre ses trois fils, de deux femmes différentes, le Royaume des Francs, comme s'il pouvait déjà en disposer par héritage. Il laisse à l'aîné, Carloman, l'Austrasie avec la Souabe et la Thuringe qui en relevaient; il laisse au second, Pepin, la Neustrie, la Bourgogne et la Provence, mais il détache quelques comtés de ces deux monarchies, pour en former l'apanage de Grifon, dont le petit État se trouve resserré entre celui de ses deux frères : ni l'Aquitaine ni la Bavière ne furent comprises dans ce partage, leurs Ducs n'étant point disposés à reconnaître l'autorité des maires du palais (741).

L'ancienne Gaule avait pour limites naturelles l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin : on l'appelait ***Transalpine***, pour la distinguer de la ***Gaule Cisalpine***, qui comprenait la vallée du Pô et avait été peuplée par des tribus sorties de la Gaule proprement dite. Celle-ci renfermait les peuples suivants :

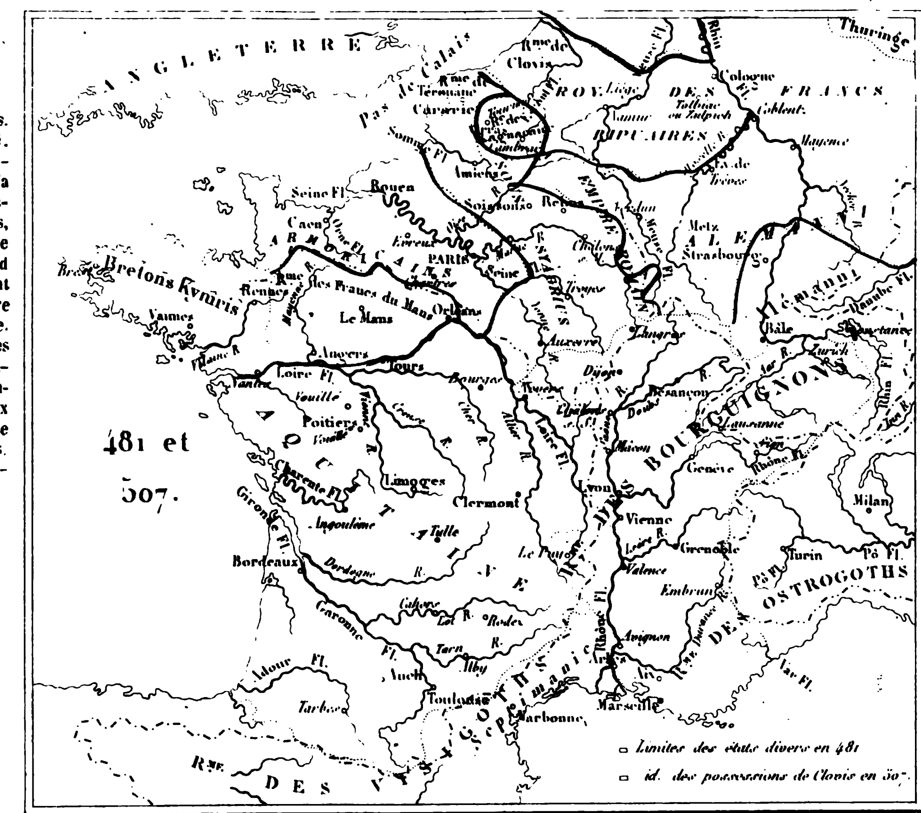
Gaulois proprement dits, Celtes ou Galls, premiers habitants, refoulés dans le sud par les ***Belges***, Kimris ou Gallo-Kimris, qui venaient de l'Europe orientale vers l'an 600 avant J.-C. Les principales tribus galliques étaient les ***Allobroges*** près Vienne : les ***Arvernes*** (Auvergne), les ***Edues*** (Bourgogne), les ***Séquanes*** (Besançon), les ***Helvètes*** (Suisse). Chez les Belges et les Gallo-Kimris, on remarquait les ***Morins*** (Flandre), les ***Nerviens*** (Hainaut), les ***Parisiens*** (Lutèce) ou Paris, les ***Senons*** (Sens), les ***Carnutes*** (Chartres), les ***Armoricains*** (Bretagne), les ***Pictons*** (Poitou), etc. Les ***Aquitains*** sur l'Adour et les ***Ligures*** au pied des Alpes étaient de race espagnole : les bords du Rhin étaient habités par des ***Germains***, comme les ***Ubiens*** (Cologne), les ***Tongriens*** (Tongres), les ***Bataves*** (Leyde). Les ***Grecs*** avaient fondé au sud des colonies florissantes : Marseille, Antibes, etc. Les ***Romains*** envahirent les Gaules en 124 avant Jésus-Christ et conquirent d'abord le sud : Jules César (58 à 50) soumit le reste. Le pays fut partagé en 17 provinces, capitale ***Lyon***. En 406 de notre ère, les barbares l'envahirent. Les ***Visigoths*** s'établirent en Aquitaine (412) les ***Burgundes*** ou Bourguignons sur le Rhône vers 438, et les ***Francs*** sur la Meuse.



CONQUÊTES DES FRANCS SOUS CLOVIS.

Évènements antérieurs. Clodion, chef des Francs, passe le Rhin, vers 430; il s'empare de ***Tournai***, Cambrai, Amiens et jette les fondements de la nouvelle France. Clovis, fils de Childéric, met fin à la domination des Romains dans ce pays, par la victoire qu'il remporte en 486 à Soissons, sur Syagrius, dernier général romain, qu'il fit mourir à la suite de cette victoire. Les Alémanni prétendant plus tard s'établir en deçà du Rhin, il les défait complètement en 496, à la fameuse bataille de Tolbiac, s'empare de leurs États et embrasse alors le christianisme.

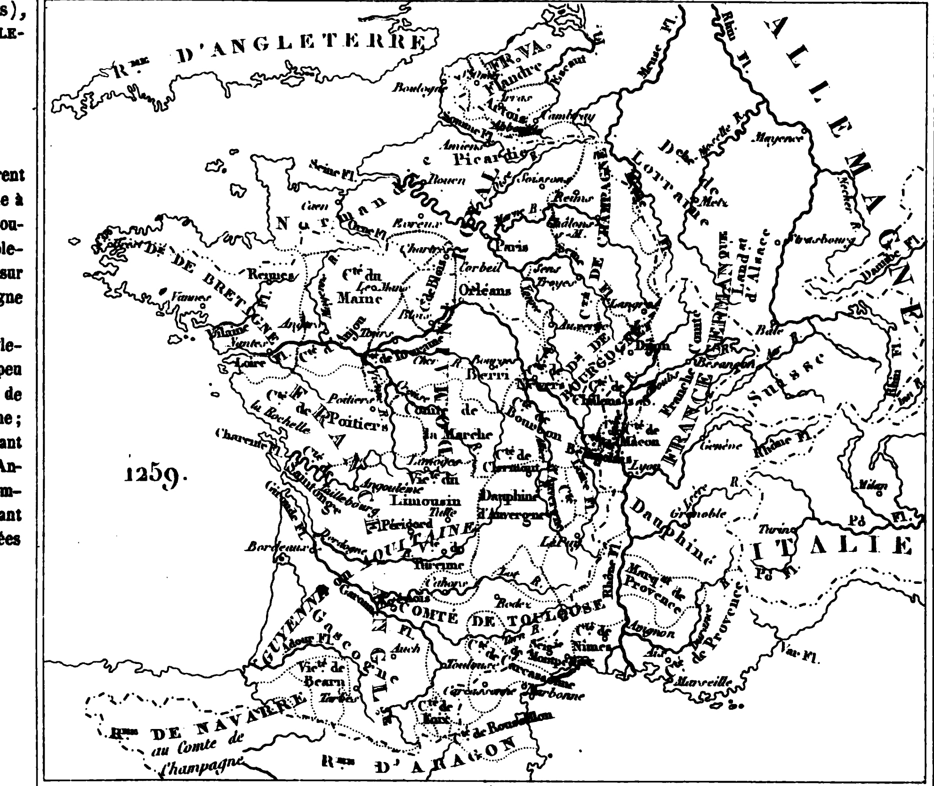
Fort de sa nouvelle croyance, et soutenu par les évêques orthodoxes, il attaque, en 507, les Visigoths, sectaires d'Arius, défait et tue leur Roi Alaric II, dans les plaines de ***Vouglé*** ou Vouillé, aux environs de Poitiers, et les dépouille de tout ce qu'ils occupaient entre la Loire et les Pyrénées. L'Aquitaine devient ainsi en grande partie le partage de la nation des Francs.



LA FRANCE SOUS LOUIS IX (SAINT LOUIS), APRÈS LES TRAITÉS DE PAIX AVEC L'ANGLETERRE ET AVEC L'ARAGON.

1258. *La Catalogne* et le Roussillon demeurent au Roi d'Aragon en toute suzeraineté; il continue à tenir la Seigneurie de Montpellier en fief de la couronne de France, et il renonce purement et simplement à tous les autres fiefs qu'il possédait ou sur lesquels il formait des prétentions, dans l'Auvergne et le *Languedoc*.

1259. Louis IX restitue à Henri III, Roi d'Angleterre, le Périgord, le Limousin, l'Agenois, le peu qu'il tenait dans le Quercy (Cahors) et la partie de la Saintonge située entre la Charente et la Guyenne; de son côté, Henri III renonce aux droits provenant de ses ancêtres sur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et le Poitou, et promet de faire hommage, comme pair de France et d'Aquitaine, tant pour les provinces qu'il avait toujours conservées que pour celles qui lui étaient restituées.



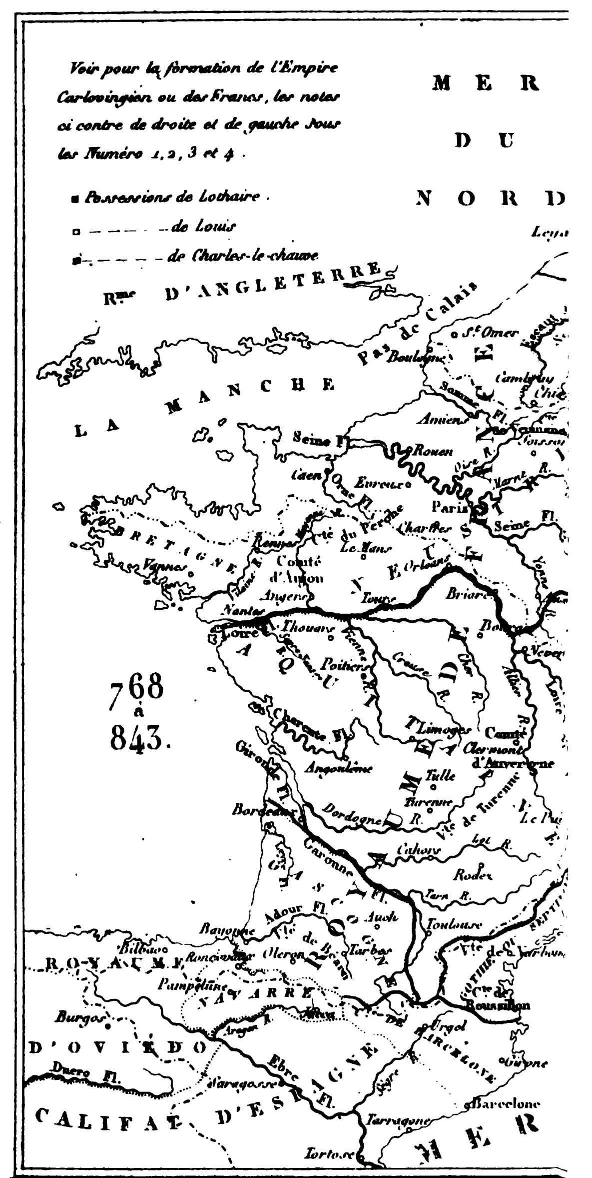
SIXIÈME PARTAGE DU ROYAUME DES FRANCS.

Charles Martel partage entre ses trois fils, de deux femmes différentes, le Royaume des Francs, comme s'il pouvait déjà en disposer par héritage. Il laisse à l'aîné, Carloman, l'Austrasie avec la Souabe et la Thuringe qui en relevaient; il laisse au second, Pepin, la Neustrie, la Bourgogne et la Provence, mais il détache quelques comtés de ces deux monarchies, pour en former l'apanage de Grifon, dont le petit État se trouve resserré entre celui de ses deux frères : ni l'Aquitaine ni la Bavière ne furent comprises dans ce partage, leurs Ducs n'étant point disposés à reconnaître l'autorité des maires du palais (741).

DÉMEMBREMENT FORMEL DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE.

Toute la partie de la Gaule située au couchant de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec la partie de l'Espagne située entre les Pyrénées et l'Elbe, sont abandonnées à Charles le Chauve. C'est là le nouveau Royaume de France.

La Germanie tout entière jusqu'au Rhin est donnée en partage à Louis le Germanique; Lothaire joint à l'Italie toute la partie orientale de la France, depuis la mer de Provence jusqu'aux bouches du Rhin et de l'Escaut. Cette lisière de pays longue et étroite qui coupe toute communication entre Louis et Charles, est nommée la part de Lothaire, *Lotharingia*, d'où l'on a fait depuis le nom de Lorraine (843).





PEUPLES SLAVES
POMÉRANIENS
OBOTRITES
PEUPLES TRIBUTAIRES
SILÉSIENS
MORAVIENS
ROYAUME D'ALLEMAGNE
EMPIRE D'ORIENT
MER ADRIATIQUE
MÉDITERRANÉE
ILE DE CORSE
ILE DE SARDAIGNE
Hambourg
Elbe Fl.
Ev. de Brême
Oder Fl.
Minden
Cassel
Erfurt
Prague
Bamberg
Wurtzbourg
Francfort
Coblentz
Ev. de Cologne
Ev. de Mayence
Ev. de Trèves
Worms
Spire
Metz
Thionville
Verdun
Reims
Troyes
Strasbourg
Augsbourg
Ulm
Ratisbonne
Danube Fl.
Passau
Lintz
Vienne
Bade
Marche Orientale
Raab
L. de Neusiedel
Salzbourg
Inspruck
Constance
Zurich
Bâle
Besançon
Chalons-s-S.
Mâcon
Genève
Lyon
Vienne
Grenoble
Valence
Embrun
Avignon
Arles
Marseille
Nice
Monaco
Turin
Pô Fl.
Gênes
Modène
Mantoue
Ferrare
Ravenne
Bologne
Rque de Venise
Padoue
Trente
Aquilée
Zara
Ancône
Fermo
Florence
Lucques
Livourne
Arno Fl.
Sienne
Dé de Spolete
Viterbe
Civita Vecchia
Rome
Dé de Rome
Velletri
Gaëte
Capoue
Naples
Salerne
Bénévent
Dé de Bénévent
Bari
Tarente
Lucera
Termoli
Ortona
Pescara
Bastia
Aleria
Ajaccio
Raguse
Pettau
Drave R.
Save R.
Sissek
Zengh
ESCLAVONIE
Olmutz
Neutra
L. Platten

DÉMEMBREMENT FINAL DE L'EMPIRE DE FRANCS.

La diète de Tribur (Hesse-Darmstadt) dépose l'empereur Charles le Gros (11 novembre 887). L'empire de Charlemagne se divise de nouveau : trois royaumes principaux et deux de second ordre se forment de ses débris.

Dans les premiers se trouvent :

1º *Le Royaume de France;* Roi, le Comte Eudes, fils de Robert le Fort;

2º *Le Royaume d'Allemagne* et celui *de Lorraine;* Roi, Arnould de Carinthie, fils naturel de Carloman :

3º *Le Royaume d'Italie;* disputé par Guy et Bérenger, Duc de Spolète et de Frioul.

On compte dans ceux du second ordre :

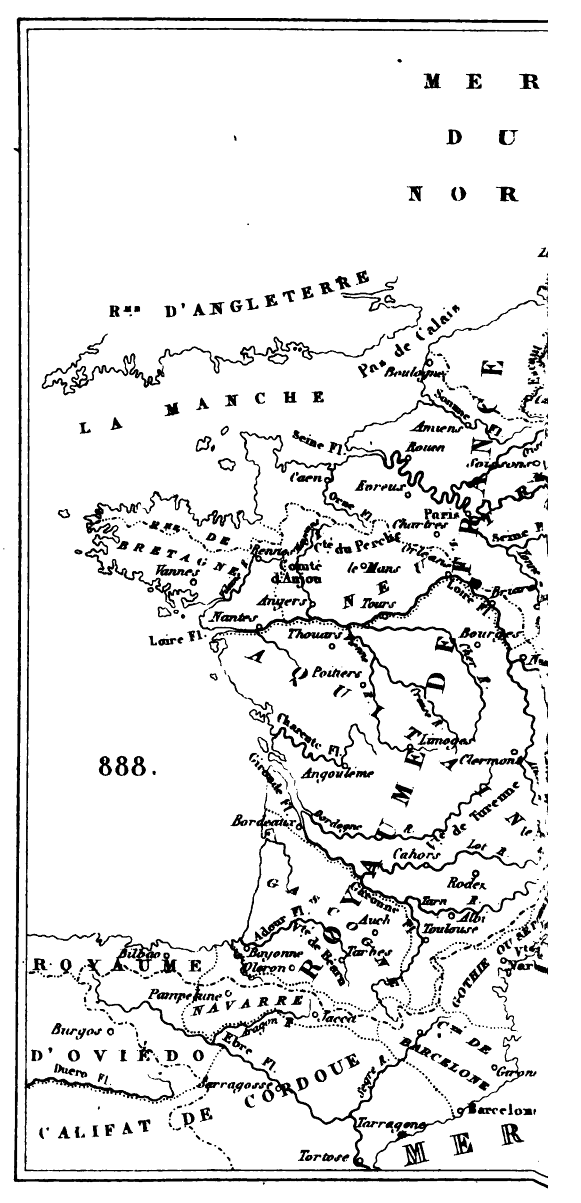
1º *Le Royaume de Provence* ou *de Bourgogne Cisjurane;* Roi, Louis, fils de Boson ;

2º *Le Royaume de Bourgogne Transjurane;* Roi, le Comte Rodolphe Welf.

L'autorité du nouveau Roi de France n'était point reconnue par l'Aquitaine. Le plus puissant seigneur de toute cette partie de la France située au midi de la Loire, était alors Rainulfe II, qui portait le titre de Duc d'Aquitaine et de Comte de Poitiers.

On ne doit pas plus compter comme appartenant à la monarchie française, ni Alain le Grand, Roi des Bretons, ni Sanche Mitarra, Duc des Gascons, qui n'avaient point reconnu l'autorité des derniers descendants de Charlemagne.

Vers le même temps régnait en Flandre sur le pays situé entre l'Escaut, la Somme et la mer ; Baudouin II, Comte de Flandre, qui consentit à reconnaître Eudes comme Roi. On peut encore ranger parmi les grands seigneurs de Neustrie, Héribert Ier, Comte de Vermandois, dont la capitale était Saint-Quentin, et Foulques Ier, Comte d'Anjou, qui soutint plusieurs guerres contre les Normands et les Bretons. Le Roi Eudes fut reconnu et par l'un et par l'autre; il le fut aussi par Richard Ier, Duc de Bourgogne, frère de Boson, auquel il avait cependant fait la guerre, et tuteur du jeune Louis, Roi de Provence. Les États de ces quatre feudataires, avec le gouvernement propre d'Eudes, comme Comte de Paris, composaient presque seuls le royaume. Au midi de la Loire le nom du Roi Eudes était invoqué quelquefois par les Comtes d'Angoulême et de Périgord, mais seulement à l'effet d'opposer ses prétentions à celles du Duc d'Aquitaine. Le Comte d'Auvergne ne reconnaissait aucune autorité, bien qu'il inscrivît sur ses actes les titres des Rois de Paris. Odon, comte de Toulouse, de Rouergue, d'Albi et de Cahors, se maintenait plus indépendant encore parce qu'il était plus éloigné.




POMERANIENS
OBOTRITES
PEUPLES SLAVES
PEUPLES TRIBUTAIRES
WILZIENS
LUSIZIENS
SORBES
SILESIENS
ROYAUME DE GERMANIE
Ds DE SAXE
DUCHÉ DE THURINGE-HESSE
DUCHÉ DE BOHÊME
Rme DES MORAVIENS
Rme D'ALLEMAGNE
Ds D'ALEMANIE
ALEMANIE
BAVIÈRE
ALSACE
AUSTRASIE
MARCHE ORIENTALE
PANNONIE
ESCLAVONIE
SERVIE
CROATIE
DALMATIE
BOURGOGNE
PROVENCE
ROYAUME D'ITALIE
ÉTAT DE L'ÉGLISE
Ds DE BÉNÉVENT
MER ADRIATIQUE
MÉDITERRANÉE
ILE DE CORSE
ILE DE SARDAIGNE
Dockum
Hambourg
Ev. de Brême
Minden
Munster
Mat de Fladerlins
Nimègue
Paderborn
Fritzlar
Cassel
Erfurt
Hersfeld
Ev. de Cologne
Aix-la-Chapelle
Maestricht
Malines
Anvers
Namur
Coblentz
Francfort
Wurtzbourg
Bamberg
Tribur
Ev. de Mayence
Ev. de Trèves
Worms
Spire
Metz
Verdun
Reims
Chalons
Troyes
Strasbourg
Ulm
Augsbourg
Freysing
Passau
Ratisbonne
Aichstadt
Salzbourg
Inspruck
Zollern
Constance
Coire
Bâle
Zurich
Langres
Dijon
Besançon
Chalons
Macon
Genève
Sion
Lyon
Vienne
Grenoble
Valence
Embrun
Avignon
Arles
Aix
Marseille
Toulon
Monaco
Nice
Prague
Olmutz
Neutra
Vienne
Bude
Raab
Pettau
Cilley
Aquilée
Capo d'Istria
Zengh
Zara
Trau
Raguse
Trente
L. Como
L. Garda
L. Maggiore
Milan
Turin
Rque de Venise
Padoue
Mantoue
Ferrare
Modène
Bologne
Ravenne
Rimini
St Marin
Mat de Massa Carrara
Gênes
Lucques
Florence
Livourne
Sienne
Ancône
Fermo
Dé de Spolète
Pescara
Ortona
Viterbe
Civita Vecchia
Rome
Velletri
Tremoli
Lucera
Gaète
Capoue
Naples
Bénévent
Salerne
Bari
Tarente
Bastia
Aleria
Ajaccio
Elbe Fl.
Oder Fl.
Danube Fl.
Rhin Fl.
Meuse Fl.
Rhône Fl.
Pô Fl.
Inn R.
Save R.
Drave R.
Warthe R.

LA FRANCE A L'AVÉNEMENT DE LA BRANCHE DES VALOIS : LE DOMAINE DE LA COURONNE PERD LE ROYAUME DE NAVARRE, ÉCHANGE QUELQUES PARTIES DE TERRITOIRE, ET S'ACCROÎT DE PLUSIEURS PROVINCES.

Charles IV (le Bel) meurt 1328; Philippe-de-Valois, fils de Charles, frère de Philippe le Hardi, nommé régent pendant la grossesse de la reine qui accoucha d'une fille, parvient à la couronne et commence la première branche de Valois, au préjudice de la fille unique de Charles le Bel et d'Édouard III, Roi d'Angleterre, fils d'Isabelle, fille de Philippe le Bel.

Philippe VI (de Valois) rend à Jeanne II, fille de Louis le Hutin, le Royaume de Navarre, qui lui revient incontestablement par héritage, car les filles y succèdent à la couronne. Ce Royaume et les deux Comtés de Champagne et de Brie se trouvaient précédemment réunis à la France, par le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne Ire. Le Comte Philippe d'Évreux, mari de Jeanne II, est alors proclamé Roi de Navarre, et, par arrangement, il reçoit en échange des Comtés de Champagne et de Brie, du chef de sa femme, l'Angoumois et les Comtés de Longueville et de Mortagne.

Le Valois (Crespy), le Chartrain, l'Anjou et le Maine que Philippe possédait, sont une seconde fois réunis à la couronne.



RECOMPOSITION DE LA MONARCHIE.

La fortune de la France, affaiblie sous le roi Jean, se relève sous Charles V.

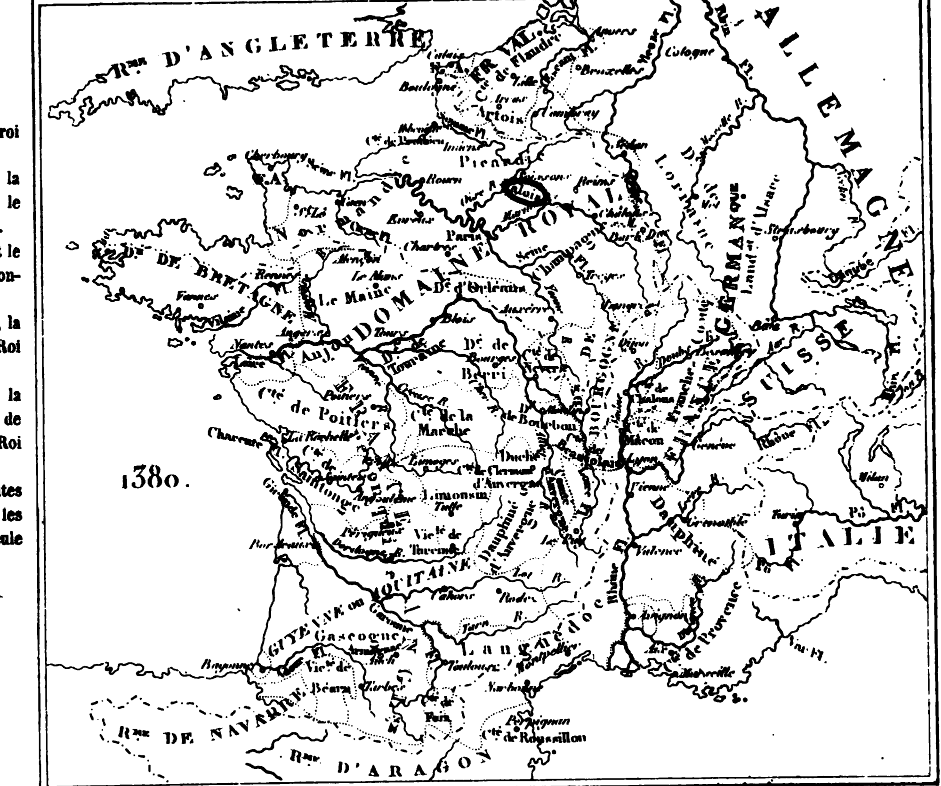
En 1370, Duguesclin reprend aux Anglais la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limousin et le Ponthieu.

En 1374, Jean V, Duc de Bretagne, prenant le parti des Anglais, est privé de son Duché et ne conserve plus que le port de Brest.

En 1372, par une trêve faite avec l'Angleterre, la France rentre en possession de tout ce que le Roi Jean avait perdu.

En 1378, Charles V achève la conquête de la Guyenne qu'il reprend à la réserve de la ville de Bordeaux. Le Duc d'Anjou enlève *Montpellier* au Roi de Navarre.

En 1380, à l'avénement de Charles VI, de toutes les provinces cédées par le traité de Bretigny, les Anglais ne conservent plus en France que la seule ville de Calais.

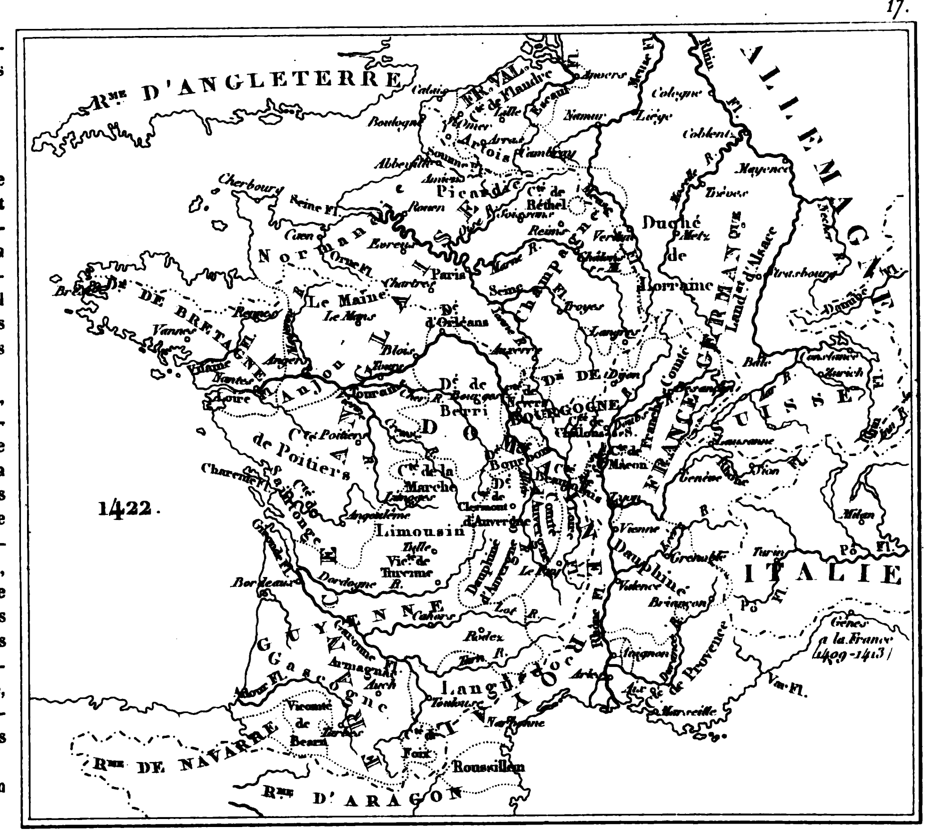


L'ANGLETERRE RECOUVRE EN FRANCE SES PROVINCES ET AUGMENTE EN OUTRE CELLES QU'ELLE AVAIT D'ABORD POSSÉDÉES.

Mutations antérieures (1394). Mariage d'Isabelle de France avec Richard II, Roi d'Angleterre : il est conclu avec ce prince une trêve de 28 ans, en remettant aux Français Brest et Cherbourg (1396). La République de Gênes, agitée par des factions intestines, se donne à la France. Le Comte de Saint-Pol y est envoyé pour la gouverner. 1409. Les Génois secouent le joug des Français, et quatre ans plus tard rétablissent le Dogat.

A la mort de Charles VI, 1422, les Anglais, maîtres de Paris, possèdent la Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne, la Picardie, le Ponthieu, le Boulonnais, le Calaisis jusqu'aux frontières de la Flandre, et la plus grande partie de l'Aquitaine; ils disposent en outre, par leur alliance avec le Duc de Bourgogne, de tous les États de ce prince, c'est-à-dire du Duché de Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre et de l'Artois. Les possessions de Charles VI, au contraire, se trouvent resserrées entre les provinces Anglaises et les vastes domaines du Duc de Bourgogne : elles sont réduites aux provinces du Languedoc, du Dauphiné, de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Berry, du Poitou, de la Saintonge, de la Touraine, de l'Orléanais, et à quelques parties de l'Anjou et du Maine.

La Bretagne semble, pour prendre un parti, s'en remettre au temps et aux circonstances.

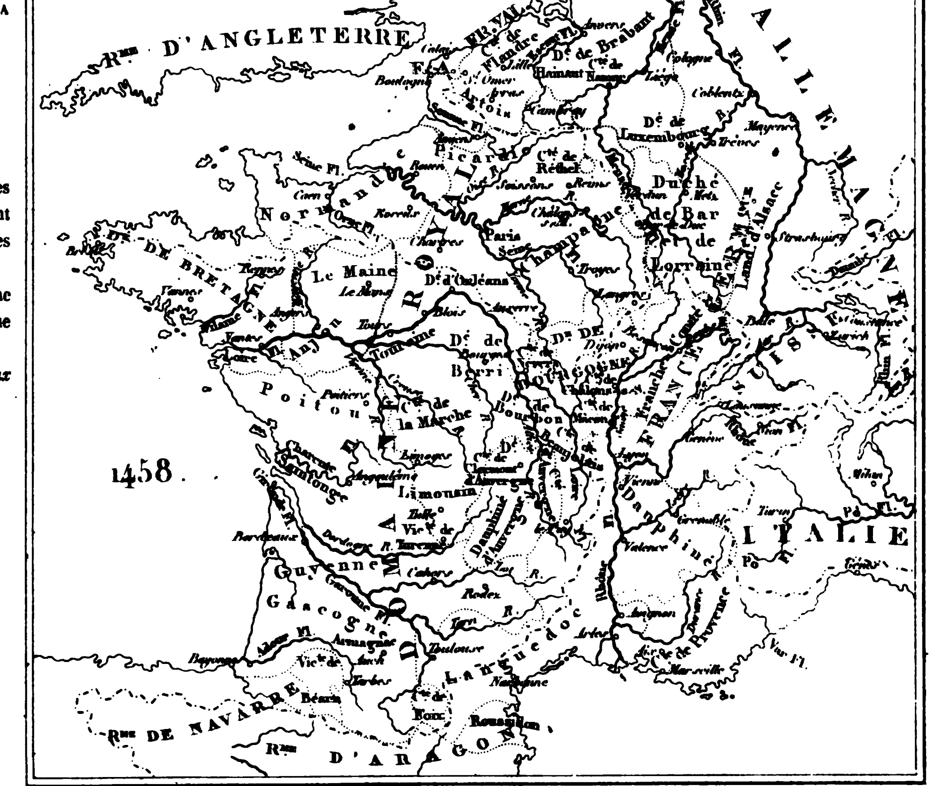


LA FRANCE EST DE NOUVEAU DÉLIVRÉE DE LA DOMINATION ANGLAISE.

A la fin du règne de Charles VI, les provinces qui reconnaissaient encore l'autorité anglaise étaient peu nombreuses et resserrées de tous côtés par les possessions de ses ennemis.

Sous Charles VII, son fils et son successeur, il ne lui reste plus, en 1451, dans tout le Royaume, que Calais et quelques forts.

Tant de succès justifient le surnom de *Victorieux* donné à ce monarque par ses contemporains.



EXTENSION REMARQUABLE DE LA FRANCE A LA MORT DE LOUIS XI.

Par arrangement fait en 1462 avec Jean II, les Comtés de Roussillon et de Cerdagne sont acquis à Louis XI.

En 1478 il devient aussi maître du Comté de Boulogne par échange contre la Seigneurie de Lauraguais (*Castelnaudary*) et ses dépendances.

Sous ce prince s'éteint la maison de Bourgogne avec Charles le Téméraire, son dernier Duc tué devant Nancy (1477). La riche succession de Charles passe à la maison d'Autriche; mais Louis XI s'empare du Duché de Bourgogne, comme fief vacant et le réunit à la couronne. Toutes les villes de Picardie situées sur la Somme, et engagées au duc de Bourgogne par Charles VII pour une somme de quatre cent mille écus sont également réunies, ainsi que les Comtés de Ponthieu et de Guines.

A la mort de Charles d'Anjou (1481), Comte du Maine et Roi titulaire de Naples, Louis XI en vertu du testament de ce Prince, disent quelques historiens, ou sous le prétexte d'intelligence avec ses ennemis, suivant d'autres, entre en possession du Maine, de l'Anjou, des Comtés de Provence et de Forcalquier. Il s'empare du Comté d'Armagnac à la même époque 1483.

1483.

NONOBSTANT UNE RESTITUTION FAITE PAR CHARLES VIII, LE DOMAINE ROYAL, SOUS SES DEUX SUCCESSEURS, SE TROUVE AUGMENTÉ PAR DIVERSES RÉUNIONS.

Le Roussillon engagé à Louis XI pour une somme de cent mille écus est rendu aux Espagnols par Charles VIII en 1492.

A l'avénement de Louis XII à la couronne (1498) le Duché d'Orléans et le Comté de Valois qu'il possédait sont réunis au domaine royal.

Le Comté d'Angoulême, à François Ier, se trouve incorporé de la même manière (1515) lorsque ce prince devient Roi de France.

En 1523 le Duché de Bourbon, les Comtés de *Montpensier*, de *Clermont* en Beauvoisis, de *Chatellerault*, etc., sont confisqués sur le connétable de Bourbon.

En 1523, après la mort de Louise de Savoie, mère de François Ier, le Forez (Montbrison), le Beaujolais, la Marche, *Pardiac* et la Principauté de Dombes, dont elle était en possession, sont réunis au domaine royal.

En 1532, par le mariage de la princesse Claude, fille d'Anne de Bretagne et de Charles VII, avec François Ier, la Bretagne cesse d'être indépendante.

1532.

OCCUPATION DE LA SAVOIE ET DU PIÉMONT PAR LES FRANÇAIS SOUS FRANÇOIS Ier.

(1534), François 1er voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, se propose de tenter de nouveau la conquête du Milanais où le duc François Sforce venait de faire décapiter un de ses agents. Le Roi de France, à qui le Duc de Savoie, gagné par l'empereur, a refusé un passage sur ses terres, envoie l'amiral de Brion s'emparer de la Savoie et de presque tout le Piémont; il fait ensuite demander l'investiture du Duché de Milan. Au retour de l'expédition d'Afrique, Charles-Quint la lui refuse, fait repasser les Alpes aux Français, reprend plusieurs places en Piémont et entre en Provence; il assiége Marseille et est contraint de se retirer après avoir perdu presque toute son armée; les Flamands entrés en Picardie, sous le commandement du Comte de Nassau, sont obligés de lever le siége de Péronne et sont repoussés par les Français auxquels Jacques V, Roi d'Écosse, amène des secours.

Une trêve de dix ans, conclue à Nice entre François Ier et Charles-Quint (1538), laisse à l'Empereur le Milanais, conserve au Roi de France le Piémont, la Savoie et la Bresse, il ne reste que le Comté de Nice au Duc de Savoie.

LA FRANCE APRÈS LA PAIX DE CATEAU-CAMBRESIS.

Henri II, roi de France, et Philippe II, Roi d'Espagne, conviennent de se rendre réciproquement toutes les places qu'ils ont conquises l'un sur l'autre dans les Pays-Bas et la Picardie.

La France rend au Duc de Savoie ses États en conservant seulement des garnisons dans Turin et quatre autres forteresses. Elle doit évacuer la Toscane, la Corse et le Montferrat.

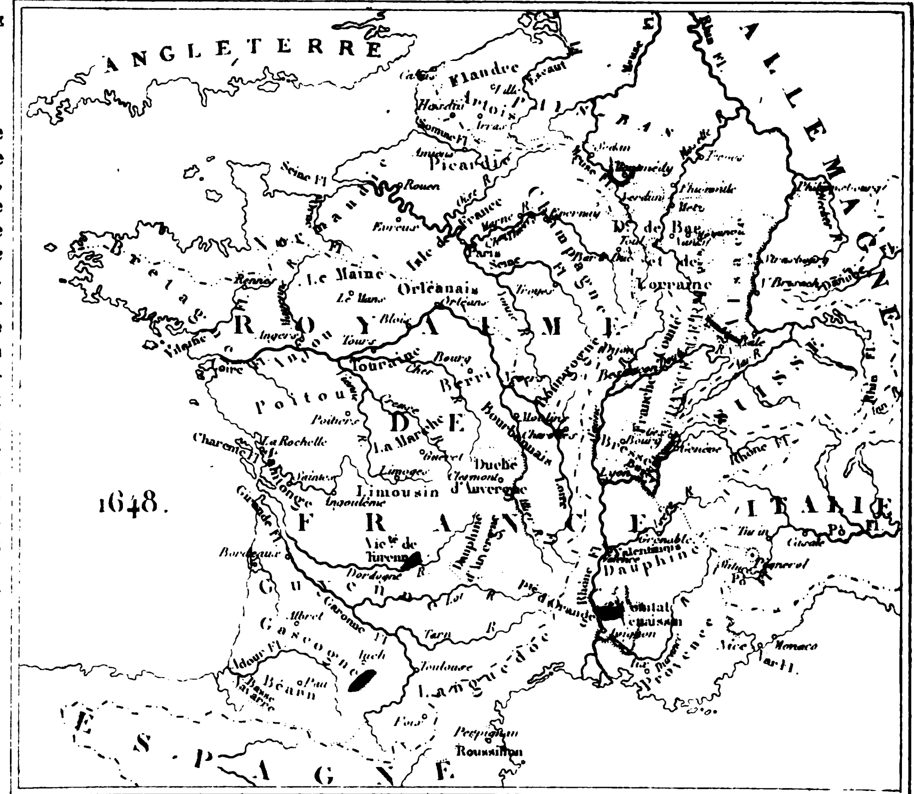
Elle conserve avec Calais, qui était resté deux cent dix ans au pouvoir des Anglais, les conquêtes importantes des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun.

La propriété du Charolais, depuis longtemps contestée, demeure à Philippe II, pour la tenir sous la souveraineté de la France (1559)

LA FRANCE APRÈS LA PAIX DE WESTPHALIE OU DE MUNSTER ET D'OSNABRUCK.

Mutations antérieures. La France est dépossédée du Charolais par le traité de Vervins 1598. Elle acquiert, en faisant la paix avec la Savoie (1601), la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et celui de Valromey; mais elle se dessaisit du Marquisat de Saluces. Par l'avénement de Henri IV, la *Navarre* et le Béarn sont réunis au domaine royal en 1620. A la fin de la guerre d'Italie en 1631, les possessions de la France se trouvent augmentées de Pignerol et de Casal dont on lui fait l'abandon. La même année, Honoré de Grimaldi, prince de ***Monaco***, fatigué de la domination espagnole, se met sous la protection de la France, reçoit garnison Française, et des terres qui sont érigées en Duché-pairie, sous le titre de Duché Valentinois. La même année encore, la Principauté de Sedan, échangée contre la terre d'Épernay, les Duchés de Château-Thierry et d'Albret, le Comté d'Évreux, etc., sont réunis.

Paix de Westphalie. L'empire renonce, en faveur de la France, aux trois évêchés de Toul, Metz et Verdun; l'Autriche cède l'Alsace, le Sundgau (*Béfort*), ***Moyenvic***, Philipsbourg, ***Brisach***, etc. (1648).



LA FRANCE A LA PAIX DES PYRÉNÉES.

1659.

La ville d'Avesnes est rendue à la France, et *Juliers* à l'Électeur Palatin : le Duc de Lorraine rétabli, obtient sa liberté. Louis XIV garde le Charolais, Perpignan, le Roussillon et le Conflent (*Villefranche*).

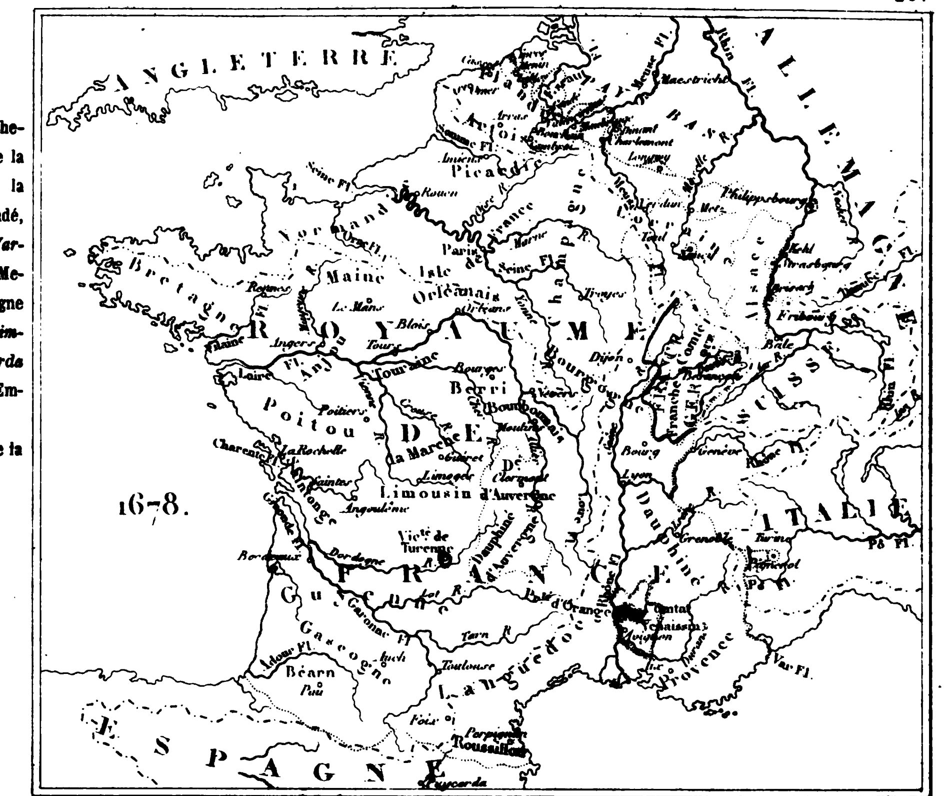
Philippe IV, Roi d'Espagne, renonce à ses droits sur l'Alsace, à la plus grande partie de l'Artois de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg, Saint-Omer, Ypres, Menin et Audenarde lui sont rendus ; il cède de son côté la ville de Pignerol.

Le Mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse est arrêté, sous la condition de la renonciation à la succession d'Espagne.

LA FRANCE A LA PAIX DE NIMÈGUE.

Maëstricht est rendu à la Hollandé, la Franche-Comté reste à la France, qui conserve en outre la plus grande partie des villes conquises dans la Flandre, et dans le Hainaut: Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, ***Aire***, Saint-Omer, ***Ypres***, ***Warwick***, ***Varneron***, ***Poperingue***, ***Bailleul***, Cassel, Menin, ***Bavay***, Maubeuge et Charlemont; l'Espagne obtient ***Charleroi***, ***Audenarde***, ***Courtray***, ***Gand***, ***Limbourg***, ***Saint-Guillain***, près de Mons, et ***Puycerda*** (Catalogne). Louis XIV cède ***Philipsbourg*** à l'Empereur qui lui donne Fribourg.

La même année le Roi de France s'empare de la Lorraine (1678).



Mutations antérieures. Strasbourg se rend à Louis XIV (1681). Les Français, sous les ordres du Maréchal de Créqui s'emparent de Luxembourg. Pignerol et Casal sont restitués au Duc de Savoie.

1684. Trève de vingt ans signée à Ratisbonne entre la France, l'Empereur et l'Espagne.

L'Espagne cède à la France la ville de Luxembourg, les dépendances de cette place, le Comté de Beaumont et la Principauté de Chimai; on lui rend les conquêtes faites dans ses États par la France depuis le 20 Août 1683; et la France, en s'arrangeant avec l'Empire, conserve la ville de Strasbourg, le fort de Kehl et toutes les réunions prononcées avant le premier août de cette même année 1683.

Traités de Ryswick. La France et la Hollande se rendent mutuellement leurs conquêtes; le Marquisat de *Berg-op-Zoom* est restitué à la maison d'Auvergne alliée de celle de Nassau, le traité de Nimègue est renouvelé entre la France et l'Espagne; la France conserve la ville de Strasbourg et toutes les terres et seigneuries de l'Alsace réunies à son territoire, Louis XIV rend Brisach et Fribourg à l'Empereur, Kehl et *Philipsbourg* à l'Empire, la forteresse de *Montroyal* et les forts construits dans les îles du Rhin ou sur la rive droite de ce fleuve, vis-à-vis du fort Louis, de Strasbourg et d'Huningue, doivent être démolis. Léopold, Duc de Lorraine, est rétabli dans la possession libre de ses États, mais il promet d'en démanteler les forteresses, et la France, en se réservant le droit de faire passer ses troupes au travers des États du Duc Léopold, garde la place de Longwy et celle de Sarre-Louis en promettant un équivalent au Duc de Lorraine (1697).



LA FRANCE A LA MORT DE LOUIS XIV, APRÈS LES TRAITÉS D'UTRECHT ET DE RASTADT.

1713. Le 11 avril, par la paix d'Utrecht, le Roi de France reconnaît et approuve la succession de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre, et promet d'abandonner les intérêts de la maison de Stuart. Il cède à la Grande-Bretagne la Nouvelle-Écosse, la baie et le détroit d'Hudson, l'île de Terre-Neuve, celle de Saint-Christophe, et s'engage à combler le port de Dunkerque, ainsi qu'à faire raser les fortifications de cette ville. Il ratifie le traité de barière conclu entre l'Angleterre et la Hollande pendant le mois de janvier précédent, et consent à ce que cette barrière soit composée de *Tournay*, *Ypres*, *Menin*, *Furnes*, *Warneton*, *Warwick*, *Commines* et *la Kenoque;* la France recouvre Lille, Aires, Béthune, Saint-Venant, et quelques autres places.

Louis XIV meurt, 1715, après un règne de soixante-douze ans, le plus long de tous ceux dont il soit fait mention dans l'histoire.

1715.

LA FRANCE APRÈS LA PAIX DE WESTPHALIE OU DE MUNSTER ET D'OSNABRUCK.

Mutations antérieures. **La France est dépossédée du Charolais par le traité de Vervins 1598. Elle acquiert, en faisant la paix avec la Savoie (1601), la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et celui de Valromey; mais elle se dessaisit du Marquisat de Saluces. Par l'avénement de Henri IV, la *Navarre* et le Béarn sont réunis au domaine royal en 1620. A la fin de la guerre d'Italie en 1631, les possessions de la France se trouvent augmentées de Pignerol et de Casal dont on lui fait l'abandon. La même année, Honoré de Grimaldi, prince de *Monaco*,** fatigué de la domination espagnole, se met sous la protection de la France, reçoit garnison Française, et des terres qui sont érigées en Duché-pairie, sous le titre de Duché Valentinois. La même année encore, la Principauté de Sedan, échangée contre la terre d'Épernay, les Duchés de Château-Thierry et d'Albret, le Comté d'Évreux, etc., sont réunis.

Paix de Westphalie. L'empire renonce, en faveur de la France, aux trois évêchés de Toul, Metz et Verdun; l'Autriche cède l'Alsace, le Sundgau (*Béfort*), ***Moyenvic***, Philipsbourg, ***Brisach***, etc. (1648).



LA FRANCE A LA PAIX DES PYRÉNÉES.

1659.

La ville d'Avesnes est rendue à la France, et *Juliers* à l'Électeur Palatin : le Duc de Lorraine rétabli, obtient sa liberté. Louis XIV garde le Charolais, Perpignan, le Roussillon et le Conflent (*Villefranche*).

Philippe IV, Roi d'Espagne, renonce à ses droits sur l'Alsace, à la plus grande partie de l'Artois de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg, Saint-Omer, Ypres, Menin et Audenarde lui sont rendus; il cède de son côté la ville de Pignerol.

Le Mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse est arrêté, sous la condition de la renonciation à la succession d'Espagne.

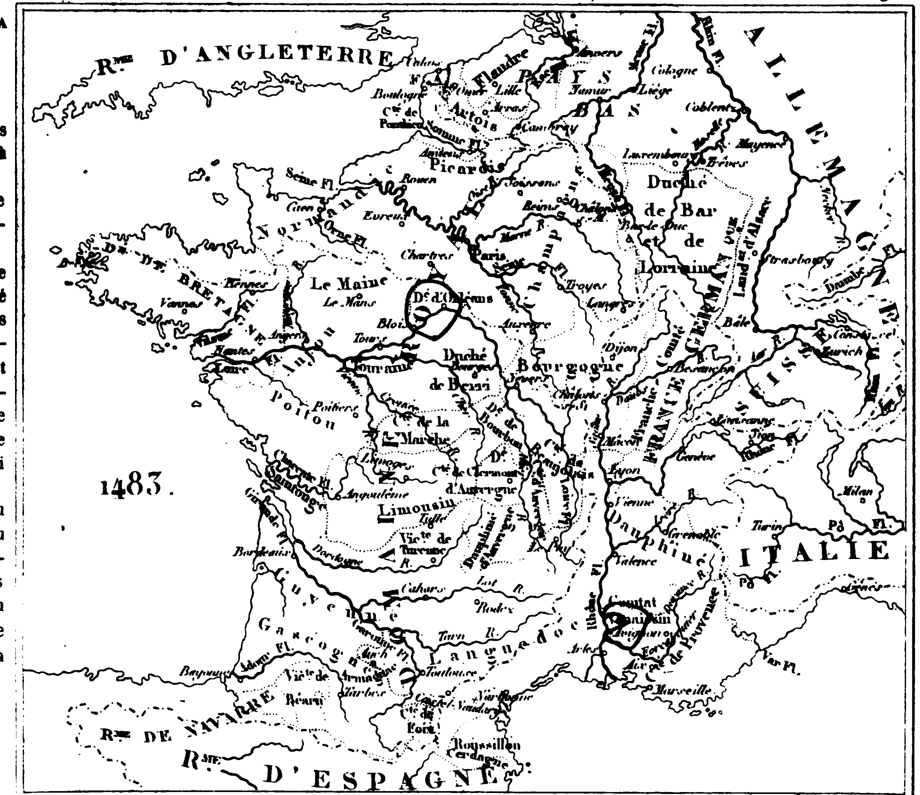
EXTENSION REMARQUABLE DE LA FRANCE A LA MORT DE LOUIS XI.

Par arrangement fait en 1462 avec Jean II, les Comtés de Roussillon et de Cerdagne sont acquis à Louis XI.

En 1478 il devient aussi maître du Comté de Boulogne par échange contre la Seigneurie de Lauraguais (*Castelnaudary*) et ses dépendances.

Sous ce prince s'éteint la maison de Bourgogne avec Charles le Téméraire, son dernier Duc tué devant Nancy (1477). La riche succession de Charles passe à la maison d'Autriche; mais Louis XI s'empare du Duché de Bourgogne, comme fief vacant et le réunit à la couronne. Toutes les villes de Picardie situées sur la Somme, et engagées au duc de Bourgogne par Charles VII pour une somme de quatre cent mille écus sont également réunies, ainsi que les Comtés de Ponthieu et de Guines.

A la mort de Charles d'Anjou (1481), Comte du Maine et Roi titulaire de Naples, Louis XI en vertu du testament de ce Prince, disent quelques historiens, ou sous le prétexte d'intelligence avec ses ennemis, suivant d'autres, entre en possession du Maine, de l'Anjou, des Comtés de Provence et de Forcalquier. Il s'empare du Comté d'Armagnac à la même époque 1483.



NONOBSTANT UNE RESTITUTION FAITE PAR CHARLES VIII, LE DOMAINE ROYAL, SOUS SES DEUX SUCCESSEURS, SE TROUVE AUGMENTÉ PAR DIVERSES RÉUNIONS.

Le Roussillon engagé à Louis XI pour une somme de cent mille écus est rendu aux Espagnols par Charles VIII en 1492.

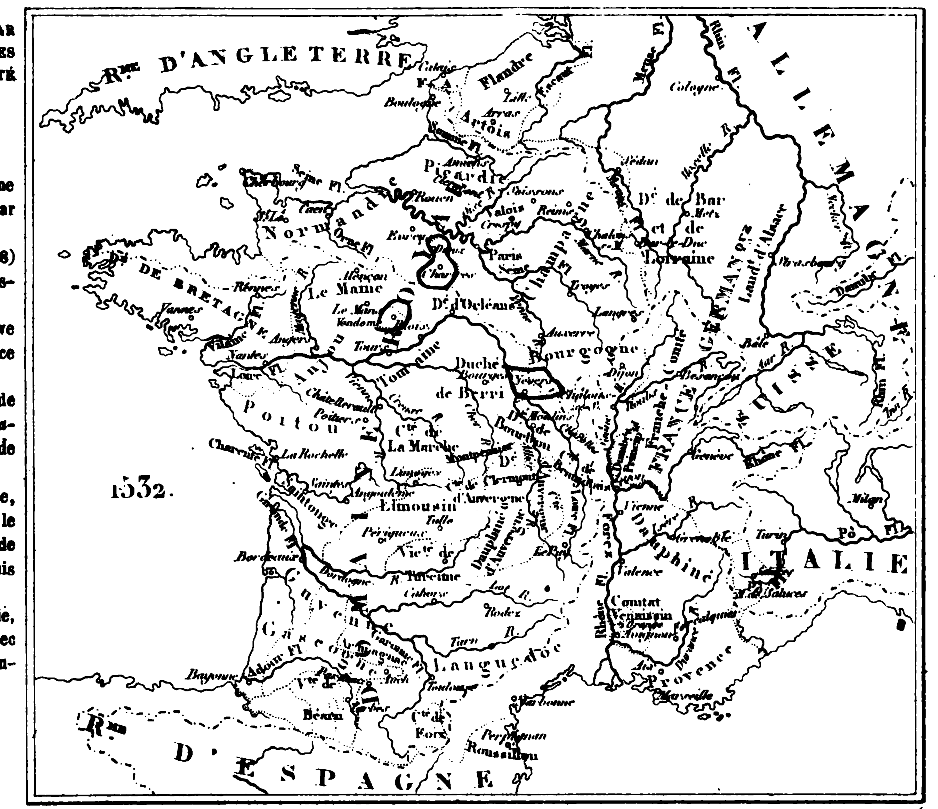
A l'avénement de Louis XII à la couronne (1498) le Duché d'Orléans et le Comté de Valois qu'il possédait sont réunis au domaine royal.

Le Comté d'Angoulême, à François Ier, se trouve incorporé de la même manière (1515) lorsque ce prince devient Roi de France.

En 1523 le Duché de Bourbon, les Comtés de *Montpensier*, de *Clermont* en Beauvoisis, de *Chatellerault*, etc., sont confisqués sur le connétable de Bourbon.

En 1523, après la mort de Louise de Savoie, mère de François Ier, le Forez (Montbrison), le Beaujolais, la Marche, *Pardiac* et la Principanté de Dombes, dont elle était en possession, sont réunis au domaine royal.

En 1532, par le mariage de la princesse Claude, fille d'Anne de Bretagne et de Charles VII, avec François Ier, la Bretagne cesse d'être indépendante.



OCCUPATION DE LA SAVOIE ET DU PIÉMONT PAR LES FRANÇAIS SOUS FRANÇOIS Ier.

(1534), François 1er voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, se propose de tenter de nouveau la conquête du Milanais où le duc François Sforce venait de faire décapiter un de ses agents. Le Roi de France, à qui le Duc de Savoie, gagné par l'empereur, a refusé un passage sur ses terres, envoie l'amiral de Brion s'emparer de la Savoie et de presque tout le Piémont; il fait ensuite demander l'investiture du Duché de Milan. Au retour de l'expédition d'Afrique, Charles-Quint la lui refuse, fait repasser les Alpes aux Français, reprend plusieurs places en Piémont et entre en Provence; il assiége Marseille et est contraint de se retirer après avoir perdu presque toute son armée; les Flamands entrés en Picardie, sous le commandement du Comte de Nassau, sont obligés de lever le siége de Péronne et sont repoussés par les Français auxquels Jacques V, Roi d'Écosse, amène des secours.

Une trêve de dix ans, conclue à Nice entre François Ier et Charles-Quint (1538), laisse à l'Empereur le Milanais, conserve au Roi de France le Piémont, la Savoie et la Bresse, il ne reste que le Comté de Nice au Duc de Savoie.

1538.

■ A l'Espagne.
□ Apanages.
□ Vasseaux.

LA FRANCE APRÈS LA PAIX DE CATEAU-CAMBRESIS.

Henri II, roi de France, et Philippe II, Roi d'Espagne, conviennent de se rendre réciproquement toutes les places qu'ils ont conquises l'un sur l'autre dans les Pays-Bas et la Picardie.

La France rend au Duc de Savoie ses États en conservant seulement des garnisons dans Turin et quatre autres forteresses. Elle doit évacuer la Toscane, la Corse et le Montferrat.

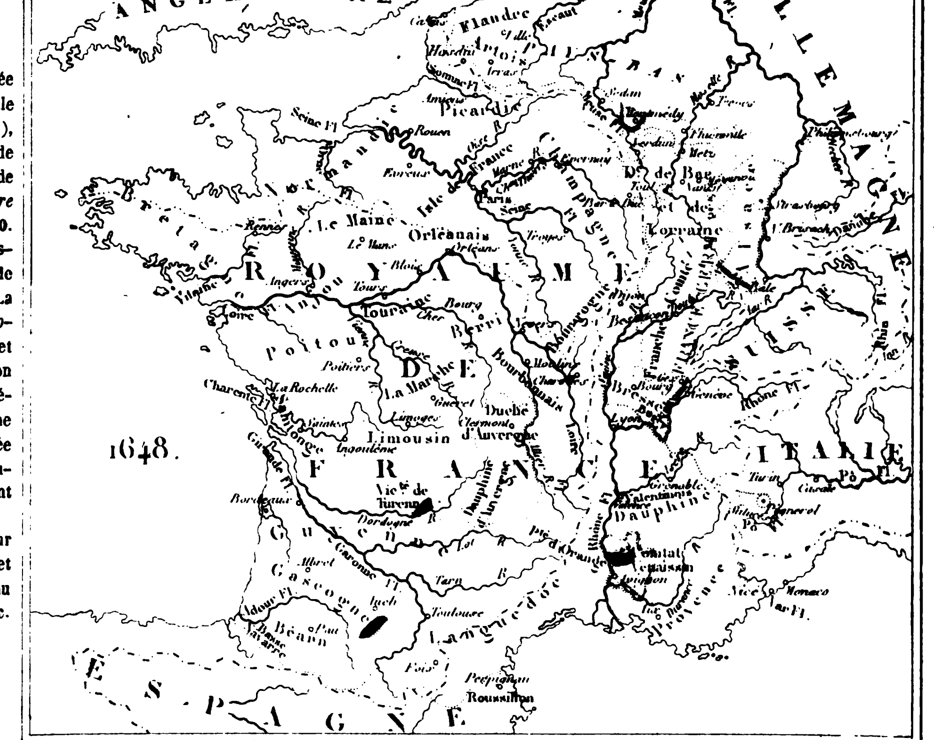
Elle conserve avec Calais, qui était resté deux cent dix ans au pouvoir des Anglais, les conquêtes importantes des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun.

La propriété du Charolais, depuis longtemps contestée, demeure à Philippe II, pour la tenir sous la souveraineté de la France (1559)

LA FRANCE APRÈS LA PAIX DE WESTPHALIE OU DE MUNSTER ET D'OSNABRUCK.

Mutations antérieures. La France est dépossédée du Charolais par le traité de Vervins 1598. Elle acquiert, en faisant la paix avec la Savoie (1601), la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et celui de Valromey; mais elle se dessaisit du Marquisat de Saluces. Par l'avénement de Henri IV, la *Navarre* et le Béarn sont réunis au domaine royal en 1620. A la fin de la guerre d'Italie en 1634, les possessions de la France se trouvent augmentées de Pignerol et de Casal dont on lui fait l'abandon. La même année, Honoré de Grimaldi, prince de ***Monaco***, fatigué de la domination espagnole, se met sous la protection de la France, reçoit garnison Française, et des terres qui sont érigées en Duché-pairie, sous le titre de Duché Valentinois. La même année encore, la Principauté de Sedan, échangée contre la terre d'Épernay, les Duchés de Château-Thierry et d'Albret, le Comté d'Évreux, etc., sont réunis.

Paix de Westphalie. L'empire renonce, en faveur de la France, aux trois évêchés de Toul, Metz et Verdun; l'Autriche cède l'Alsace, le Sundgau (*Béfort*), ***Moyenvic***, Philipsbourg, ***Brisach***, etc. (1648).



LA FRANCE A LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

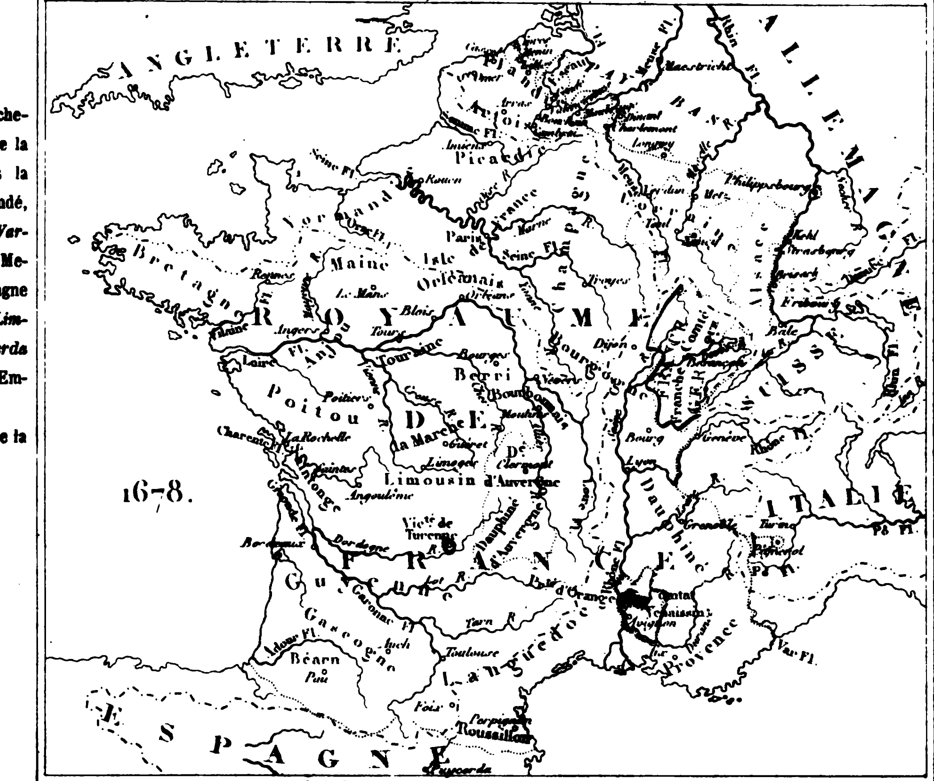
1662. La ville de Dunkerque, acquise par les negociations et les armes de Cromwell est rachetée des Anglais par la France, ainsi que ***Mardik*** et tous les postes que es troupes britanniques occupent sur les côtes.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668). La France, au moyen des restitutions qu'elle fait à l'Espagne, conserve les places de Charleroi, Binch, ***Ath***, Douai, Tournai, ***Audenarde***, Lille, ***Armentières***, ***Courtray***, Bergues et ***Furnes***, avec leurs bailliages et dépendances.

LA FRANCE A LA PAIX DE NIMÈGUE.

Maëstricht est rendu à la Hollande, la Franche-Comté reste à la France, qui conserve en outre la plus grande partie des villes conquises dans la Flandre, et dans le Hainaut: Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, ***Aire***, Saint-Omer, ***Ypres***, ***Warwick***, ***Varneron***, ***Poperingue***, ***Bailleul***, Cassel, Menin, ***Bavay***, Maubeuge et Charlemont; l'Espagne obtient ***Charleroi***, ***Audenarde***, ***Courtray***, ***Gand***, ***Limbourg***, ***Saint-Guillain***, près de Mons, et ***Puycerda*** (Catalogne). Louis XIV cède ***Philipsbourg*** à l'Empereur qui lui donne Fribourg.

La même année le Roi de France s'empare de la Lorraine (1678).



Mutations antérieures. Strasbourg se rend à Louis XIV (1681). Les Français, sous les ordres du Maréchal de Créqui s'emparent de Luxembourg. Pignerol et Casal sont restitués au Duc de Savoie.

1684. Trêve de vingt ans signée à Ratisbonne entre la France, l'Empereur et l'Espagne.

L'Espagne cède à la France la ville de Luxembourg, les dépendances de cette place, le Comté de Beaumont et la Principauté de Chimai; on lui rend les conquêtes faites dans ses États par la France depuis le 20 Août 1683; et la France, en s'arrangeant avec l'Empire, conserve la ville de Strasbourg, le fort de Kehl et toutes les réunions prononcées avant le premier août de cette même année 1683.

Traités de Ryswick. La France et la Hollande se rendent mutuellement leurs conquêtes; le Marquisat de ***Berg-op-Zoom*** est restitué à la maison d'Auvergne alliée de celle de Nassau, le traité de Nimègue est renouvelé entre la France et l'Espagne; la France conserve la ville de Strasbourg et toutes les terres et seigneuries de l'Alsace réunies à son territoire, Louis XIV rend Brisach et Fribourg à l'Empereur, Kehl et ***Philipsbourg*** à l'Empire, la forteresse de ***Montroyal*** et les forts construits dans les îles du Rhin ou sur la rive droite de ce fleuve, vis-à-vis du fort Louis, de Strasbourg et d'Huningue, doivent être démolis. Léopold, Duc de Lorraine, est rétabli dans la possession libre de ses États, mais il promet d'en démanteler les forteresses, et la France, en se réservant le droit de faire passer ses troupes au travers des États du Duc Léopold, garde la place de Longwy et celle de Sarre-Louis en promettant un équivalent au Duc de Lorraine (1697).

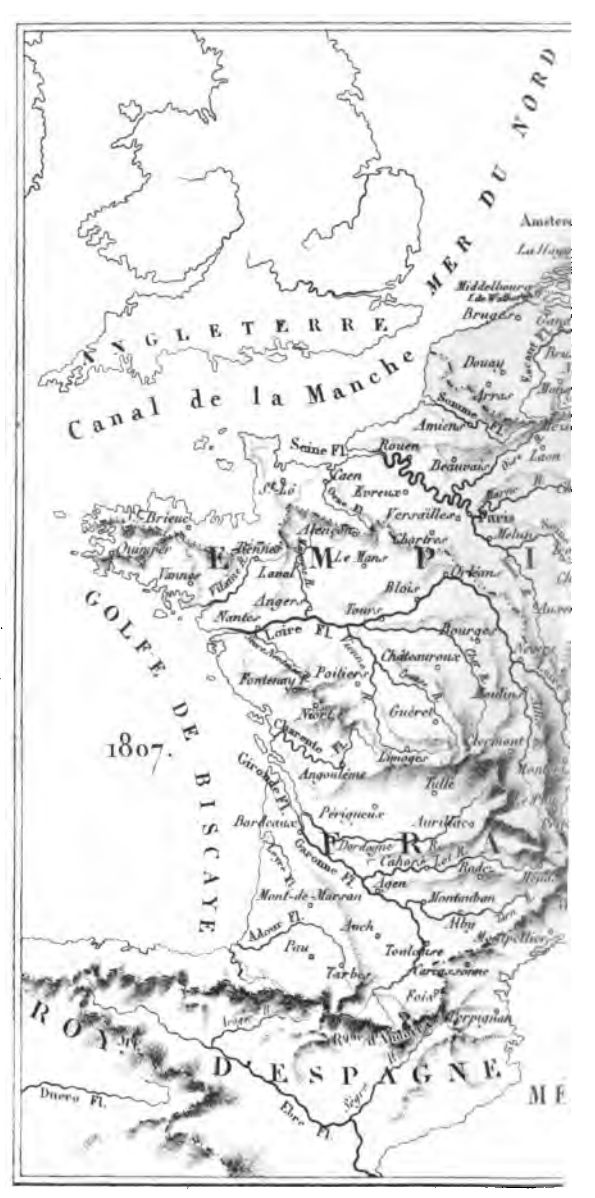


L'EMPIRE FRANÇAIS A LA FIN DE 1807, APRÈS LA PAIX DE TILSIT.

Mutations antérieures. **1805. Réunion de l'État de Gênes à l'Empire français; il forme trois nouveaux départements sous la dénomination de départements des Apennins, de Gênes et de Montenotte. — 1806, L'Électeur de Bade et les Princes de Nassau cèdent à la France, l'un *Kehl*, près de Strasbourg, les autres *Cassel* et *Kostheim*, vis-à-vis de Mayence. *Wesel*, forteresse du Duché de Clèves, passe aussi sous la souveraineté de la France.**

1807. A la paix de Tilsit, l'empereur Alexandre renonce à la protection de sept Iles Ioniennes, et en reconnait la propriété à l'Empereur Napoléon.

Dans la même année (11 novembre) la Hollande cède à la France la ville et le territoire de *Flessingue* (île de Walcheren) et celui de *Lommel* (Brabant septentrional); elle reçoit en échange l'Ostfrise, où la souveraineté de *Jever* lui est déjà abandonnée par l'Empereur Alexandre, et les seigneuries de *Kniphausen* et de *Varel*, situées dans le N.-O. du Duché d'Oldenbourg-Holstein; elle est, de plus, mise en possession des territoires de *Zevenaer*, *Huissen* et *Malbourg* (*Gueldre*).



LA FRANCE A LA FIN DU REGNE DE LOUIS XVI.

***Mutations antérieures*. 1760.** Par la fixation des limites entre la France et le Piémont, la Savoie cède le petit pays de *Chezery*, vallée située sur la rive gauche du Rhône à la sortie des terres de Genève, 1766. A la mort de Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, la Lorraine est réunie à la France.

1769. La soumission de l'île de Corse amène sa réunion à la France.

1791. Par décret de l'Assemblée Constituante, Avignon et le Comtat Venaissin sont réunis à la France.

1792. 10 août la monarchie est renversée. 20 septembre la république est proclamée.

La Savoie, envahie par Montesquiou, est réunie le 21 novembre sous le nom de département du *Mont-Blanc*.



LA FRANCE A L'ÉTABLISSEMENT DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

(Magistrature suprême, composée de cinq membres nommés par le Corps législatif, faisant alors les fonctions d'Assemblée électorale au nom de la nation.)

Réunions antérieures à* 1795.** Le Comté de Nice occupé par le général Enselm, forme, le 4 février 1793, le département des Alpes maritimes ; le 14 du même mois, la Principauté de *Monaco* est annexée à ce département. Le 23 mars, du pays de *Porentruy* (Évêché de Bâle) se compose le département du Mont-Terrible. En 1793, également, la Principauté de ***Montbéliard, abandonnée par le Duc de Wurtemberg, est occupée par les Français.

Le 3 avril 1795 par traité entre la France et le Roi de Prusse, les Français rendent à ce souverain la partie de ses États envahie sur la rive droite du Rhin, et gardent celle qui est à la gauche de ce fleuve.

Le 17 mai, par traité d'alliance entre la France et la Hollande, cette dernière puissance cède à la République française tout le territoire batave sur la rive gauche de l'Escaut occidental, ainsi que celui sur les deux rives de la Meuse au Sud de Venloo, cette place et celle de Maëstricht y comprises.

Le 22 juillet, par la paix de Bâle entre la République française et le Roi d'Espagne, nos conquêtes dans la péninsule sont échangées contre la partie espagnole de Saint-Domingue.

Le 1er octobre, la Belgique, le pays de Liége et tout ce qui est conquis à la gauche du Rhin, sont réunis à la France et divisés en neuf départements.

Le 25 du même mois, le Duché de ***Bouillon*** est réuni à la France.

30.



LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE APRÈS LE TRAITÉ DE CAMPO FORMIO.

1796. Le Roi de Sardaigne fait la paix en cédant la Savoie, *Nice* et *Tende* (15 mai).

La Corse, où les Anglais avaient été reçus en juin 1794, rentre sous la domination Française (18 octobre).

1797. Par le traité de Tolentino, le Pape renonce à ses prétentions sur Avignon et le Comtat Venaissin (19 février).

Par le traité de Campo-Formio, qui met un terme à la première guerre continentale, la France retient les Iles Ioniennes et l'Autriche lui cède la Belgique avec Mayence, Manheim et Philipsbourg.

9 décembre, ouverture du Congrès de Rastadt.

LA FRANCE SOUS LE CONSULAT, APRÈS LES TRAITÉS DE LUNÉVILLE, DE MADRID ET D'AMIENS.

1798. Les Français envahissent la Suisse sous prétexte de dompter les Vaudois révoltés (25 janvier). Par des traités subséquents les villes de *Mulhouse* et de Genève sont réunies à la France.

1801. Par la paix de Lunéville, entre la France et l'Empire d'Allemagne, toute la rive gauche du Rhin, même le Comté de *Falkenstein* et le *Frickthal* que la maison d'Autriche avait conservés dans les enclaves du canton de Bâle sont cédés à la France ; mais le Frickthal est donné à la Suisse l'année suivante (25 février).

Convention d'Aranjuez (21 mars). Le Duc de Parme renonce à son Duché en faveur de la République française.

Le 21 du même mois le Roi de Naples cède à la France Porto Longone, l'Ile d'Elbe, l'État des Présides et la Principauté de Piombino.

1802. Par la paix d'Amiens (25 mars), la France recouvre ses Colonies, et renonce à la possession des Iles Ioniennes. (République des sept Iles).

1803.

ANGLETERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

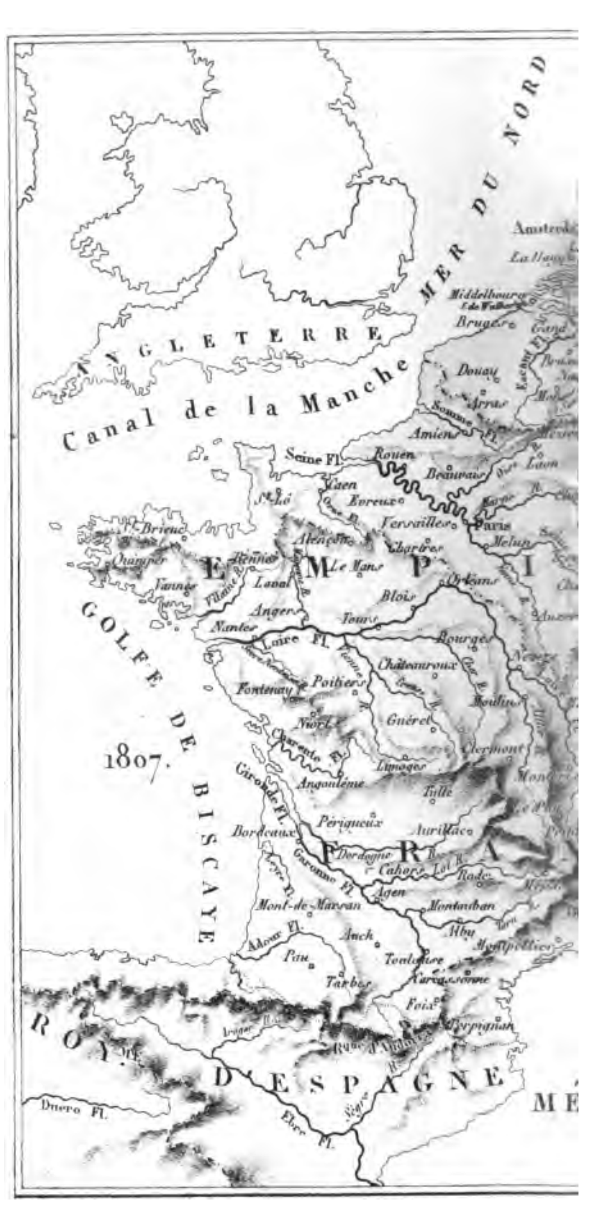
SUISSE

L'EMPIRE FRANÇAIS A LA FIN DE 1807, APRÈS LA PAIX DE TILSIT.

Mutations antérieures. 1805. Réunion de l'État de Gênes à l'Empire français; il forme trois nouveaux départements sous la dénomination de départements des Apennins, de Gênes et de Montenotte. — 1806, L'Électeur de Bade et les Princes de Nassau cèdent à la France, l'un *Kehl*, près de Strasbourg, les autres *Cassel* et *Kostheim*, vis-à-vis de Mayence. *Wesel*, forteresse du Duché de Clèves, passe aussi sous la souveraineté de la France.

1807. A la paix de Tilsit, l'empereur Alexandre renonce à la protection de sept Iles Ioniennes, et en reconnaît la propriété à l'Empereur Napoléon.

Dans la même année (11 novembre) la Hollande cède à la France la ville et le territoire de *Flessingue* (île de Walcheren) et celui de *Lommel* (Brabant septentrional); elle reçoit en échange l'Ostfrise, où la souveraineté de *Jever* lui est déjà abandonnée par l'Empereur Alexandre, et les seigneuries de *Kniphausen* et de *Varel*, situées dans le N.-O. du Duché d'Oldenbourg-Holstein; elle est, de plus, mise en possession des territoires de *Zevenaer*, *Huissen* et *Malbourg* (*Gueldre*).




Rme DE DANEMARK
PRUSSE
GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE
Varsovie
Radom
Kalisch
Posen
Bromberg
Plock
Vistule Fl.
Berlin
Breslau
Oder Fl.
Cracovie
Hambourg
Mecklembourg
Lunebourg
Brême
Oldenbourg
Hanovre
Brunswick
Magdebourg
Royme de Westphalie
Cassel
Dresde
Royme de Saxe
Bautzen
Wittenberg
Elbe Fl.
Prague
Brunn
EMPIRE D'AUTRICHE
Vienne
Presbourg
Danube Fl.
Bude
L. de Neusiedel
L. Platten
Salzbourg
Grätz
Clagenfurt
Villach
Laybach
Trieste
Carlstadt
Save R.
Drave R.
Essek
EMPIRE OTTOMAN
Dalmatie
Zara
Raguse
Albanie
Royaume de Bavière
Munich
Passau
Ratisbonne
Anspach
Bayreuth
Eichstadt
Royme de Wurtemberg
Stuttgard
Ulm
Kempten
Carlsruhe
Darmstadt
Mayence
Worms
Spire
Strasbourg
Metz
Nancy
Trèves
Luxembourg
Coblentz
Cologne
Dusseldorf
Aix-la-Chap.
Liège
Maëstricht
Anvers
Bois-le-Duc
Groningue
Leeuwarden
Rme DE HOLLANDE
Épinal
Vesoul
Besançon
Dijon
Bâle
Zurich
Berne
CONF. HELVÉTIQUE
Pté de Neufchâtel
Genève
Lyon
Rhône
Chambéry
Grenoble
Valence
Avignon
Digne
Draguignan
Marseille
Nice
Turin
Alexandrie
Coni
Savone
Milan
Côme
L. Côme
Bergame
Brescia
Vérone
Vicence
Venise
Padoue
Trente
Mantoue
Crémone
Po Fl.
Adige Fl.
Parme
Reggio
Modène
Bologne
Ferrare
Forli
Rque de St-Marin
Ancône
Macerata
Fermo
Teramo
Chieti
Aquila
Pte de Lucques
Florence
Livourne
Sienne
Toscane
Pte de Piombino
I. d'Elbe
Ile de Corse
Ajaccio
ÉTATS DE L'ÉGLISE
Rome
Pte de Ponte-Corvo
Pté de Bénévent
Naples
Capoue
Avellino
Salerne
Potenza
Foggia
Bari
Ofanto Fl.
ROYme DE NAPLES
MER ADRIATIQUE
MÉDITERRANÉE INFÉRre
Rme DE SARDAIGNE

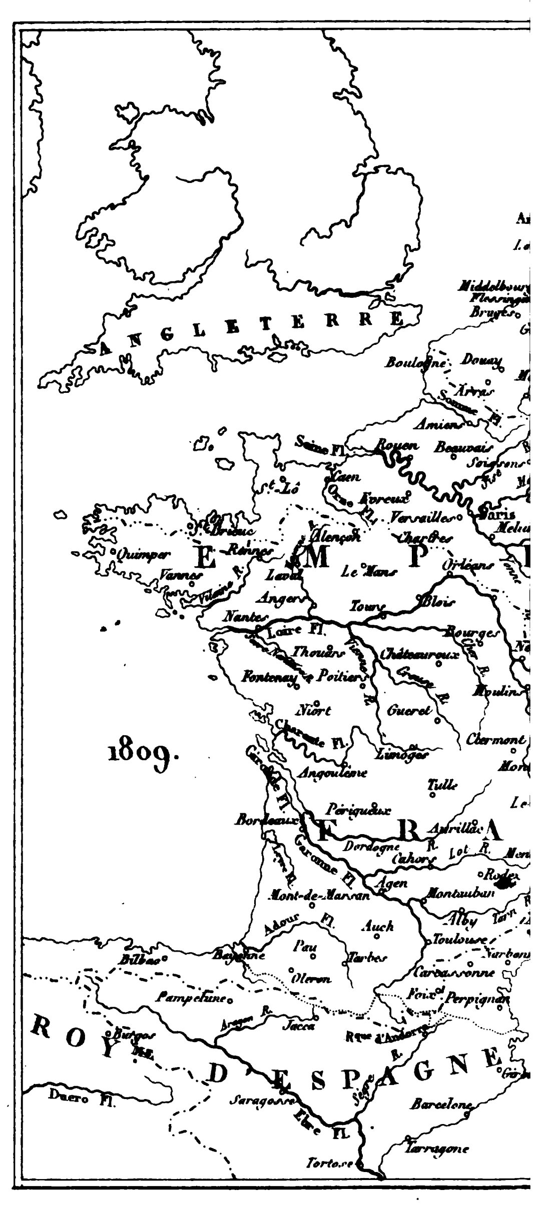
L'EMPIRE FRANÇAIS APRÈS LE TRAITÉ DE VIENNE.

***Mutations antérieures*. 1808.** Par sénatus-consulte du 21 mai, réunion à l'Empire français des Duchés de Parme et de Plaisance, sous le titre de département du Taro ; réunion des États de Toscane et leur division en trois départements : Arno, Méditerranée et Ombrone.

Le 2 novembre, de divers cantons pris dans les départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne et du Gers, il est créé, sous la dénomination de Tarn-et-Garonne, un nouveau département dont la ville de Montauban devient le chef-lieu.

1809. Par la paix de Vienne, la France reçoit *Gorizia*, *Mont-Falcon*, Trieste, le cercle de Willach en Carinthie et tous les pays situés à la droite de la Save, jusqu'à la frontière de la Croatie turque.

Les pays cédés à la France par ce traité, et la *Dalmatie* qu'elle possède déjà, sont réunis, comme annexes du Grand Empire, sous la dénomination de Provinces Illyriennes comprenant la *Carniole*, la *Carinthie*, l'*Istrie*, la *Croatie*, la *Dalmatie* et Raguse.




Rme DE DANEMARK
PRUSSE
GRAND-DUCHE DE VARSOVIE
Varsovie
Radom
Posen
Kalisch
Breslau
Cracovie
Plock
Bromberg
Berlin
Stettin
Hambourg
Mecklembourg
Lunebourg
Oldenb
Hanovre
Brunswick
Magdebourg
Groningue
Dresde
Bautzen
Royaume de Westphalie
Roy de Saxe
Cassel
Erfurt
Marbourg
Dusseldorf
Anvers
Maestricht
Cologne
Bruxelles
Namur
Liége
Coblentz
Luxembourg
Darmstadt
Trèves
Verdun
Metz
Nancy
Strasbourg
Carlsruhe
Stuttgard
Wurtemberg
Ulm
Munich
Ratisbonne
Passau
Salzbourg
Bavière
Kempten
Inspruck
Royaume
Anspach
Bayreuth
Praque
Elbe Fl.
Eger R.
Brünn
Presbourg
Vienne
Danube Fl.
L. de Neusiedel
Bude
EMPIRE D'AUTRICHE
Gräts
L. Platten
Clagenfurt
Drave R.
Agram
Laybach
Carlstadt
Save R.
Esseck
Croatie
Trieste
Belluno
Trente
Udine
Venise
Padoue
Vicence
Vérone
Mantoue
Brescia
Bergame
Sondrio
Milan
Come
Novare
Verceil
Turin
Crémone
Parme
Reggio
Modène
Bologne
Forli
Rme de St-Marin
Ancône
Macerata
Fermo
Florence
Livourne
Sienne
Pté de Lucques
Pté de Piombino
I. d'Elbe
Bastia
Ile de Corse
Ajaccio
Etat de l'Eglise
Spolette
Aquila
Chieti
Rome
Foggia
Bari
Pté de Ponte Corvo
Pté de Bénévent
Naples
Avellino
Salerne
Potenza
Rme DE SARDAIGNE
EMPIRE OTTOMAN
Zara
Dalmatie
Raguse
PROV. ILLYRIENNES
HELVETIQUE
Berne
Zurich
Bâle
Genève
Pté de Neufchâtel
Besançon
Dijon
Colmar
Epinal
Vesoul
Chaumont
Troyes
Bar-le-Duc
Lons-le-Saunier
Bourg-en-Bresse
Lyon
Chambéry
Grenoble
Valence
Privas
Gap
Embrun
Digne
Coni
Savone
Gênes
Chiavari
Nice
Draguignan
Aix
Marseille
Toulon
Arles
Avignon
Nîmes
Montpellier
Rhône Fl.
Mézières
Bois-le-Duc
Arnheim
Munster
Osnabruck
Minden
Brême
Aix-la-Chap.
FRANÇAIS
RHIN